

## COMPTE RENDU

### ORDRE DU JOUR

---

#### I. VIE DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

##### I.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL PRÉCÉDENT

##### I.2 DÉLIBÉRATIONS

###### **A. Pôle Administration Générale**

1. Adhésion au Syndicat Mixte Numérian :
  - Commune de Mazoires
  - CCAS de la Voulte
  - Office de tourisme Porte de DrômArdèche
  - Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC)
  - ASA d'irrigation du plateau de Toulaud
  - Syndicat Mixte d'Ay Ozon
2. Contribution d'adhésion pour l'année 2025
3. Tarification de la centrale d'achats Num'achats
4. Modification et actualisation du tableau des effectifs
5. Attribution des véhicules du Syndicat Mixte Numérian
6. Décision Modificative de la Régie Autonome de Numérian
7. Décision Modificative du Syndicat Mixte Numérian

###### **B. Pôle Métiers & Assistance**

1. Tarification Solution Enfance et Périscolaire
2. Avenant à la convention de partenariat dans le cadre du projet d'Actothèque
3. Tarification Solution Délibia

###### **C. Pôle Data & Innovation**

1. Délibération fixant les tarifs des prestations GéoArdèche pour les non adhérents

###### **D. Pôle Communication & Relations avec les collectivités**

1. Convention de subventionnement - formation FNE
2. Rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte Numérian

##### I.3 INFORMATIONS

###### **A. Pôle Administration Générale**

1. Retour sur la CAO relative au marché des ordinateurs de la CAPCA

###### **B. Pôle Communication & Relations avec les collectivités**

1. Retour sur les Rencontres Nationales Déclic
2. Retour sur les Congrès des maires Drôme et Ardèche
3. Retour sur Educ@tech

#### II. POINT DIVERS

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 23 décembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 17 décembre 2024.

Présent(e)s : M. BERNARD Jérôme, M. BOUCHARDON Mickaël, Mme BOURJAT Laëtitia, M. CHAUMONT Jean Luc, M. FRANCOIS Patrick, Mme JAUBERT Agnès.

Absent(e)s : Mme AUDIGIER Agnès, M. BARRY Francis, M. BECHERAS Philippe, Mme BERGERON Solange, M. BIENNIER André, M. BRUN Claude, Mme CARRIER Martine, M. CAVROY Antoine, M. CHIARUCCI Fabiano, Mme DAVID Sylvette, M. ESSAYAR Khalid, M. FERLAY Aurélien, M. FOUTRY Jean-Marie, M. GAUTHIER Patrick, M. GRIFFE Gérard, M. LAMBERT Jean-Michel, M. MAZET Grégory, M. MONTBLANC Christophe, M. NAJI Driss, M. PETITJEAN Gilbert, Mme RAMERINI Danielle, M. ROBERTON Gérard, Mme SANCHEZ Josiane, M. TOURVIEILHE Max, M. VILLARD Benoît.

Excusé(e)s : Mme BSERENI Stella, M. CHAPEL Clément, M. LARUE Fabrice, M. LEBRAT Jérôme, M. MASSOLA Christian, M. MOULIN Gilbert, Mme REYNAUD Christelle, M. SENECLAUZE Bruno.

#### Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. FRANCOIS Patrick.

Assistaient en tant qu'invités : Mme BRIELLE Victoria, Mme DOUZET Odile et M. JACOUTON Frédéric.

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 14

- o Pour : 14
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. BOUCHARDON Mickaël.

## I. VIE DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

### I.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du Conseil Syndical du 30 septembre 2024 est soumis à approbation.

**Sans observations, ni modifications, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### I.2 DÉLIBÉRATIONS

#### A. Pôle Administration Générale

##### 1. Adhésion au Syndicat Mixte Numérian

- Commune de Mazoires

La commune de Mazoires a entériné son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à l'adhésion de la commune de Mazoires.**

- CCAS de La Voulte

Le Centre Communal d'Action Social de La Voulte a entériné son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à l'adhésion du CCAS de la Voulte.**

- Office de Tourisme Porte de DrômArdèche

L'Office de Tourisme Porte de DrômArdèche a entériné son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à l'adhésion de l'Office de Tourisme Porte de DrômArdèche.**

- Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC)

Le Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC) a entériné son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à l'adhésion du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC).**

- L'ASA d'irrigation du Plateau de Touloud

L'ASA d'irrigation du Plateau de Touloud a entériné son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à l'adhésion de l'ASA d'irrigation du Plateau de Touloud.**

- Le Syndicat Mixte d'Ay Ozon

Le Syndicat Mixte d'Ay Ozon a entériné son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à l'adhésion du Syndicat Mixte d'Ay Ozon.**

## 2. Contribution d'adhésion pour l'année 2025

Les recettes du Syndicat mixte sont celles énumérées à l'article L.5212-19 du Code général des collectivités territoriales.

Elles se composent notamment des contributions financières de chaque membre, décidées par le Conseil Syndical.

Le montant de la contribution des membres aux dépenses du Syndicat mixte est fixé chaque année.

Il s'agit de fixer les montants pour l'année 2025.

L'adhésion à Numérian emportera désormais l'adhésion à la Centrale d'achats Num'achats.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à la contribution d'adhésion de Numérian 2025.**

### 3. Tarification de la centrale d'achats Num'achats

Dans le cadre de la mise en place de la centrale d'achats Num'achats, il convient de déterminer la tarification des prestations relatives à la centrale d'achats.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à la tarification de la centrale d'achats Num'achats.**

Temps d'échange :

*M. BOUCHARDON insiste sur l'importance d'une communication claire sur Num'achats. Il est établi qu'une communication sera faite à la rentrée par le biais d'une campagne mail auprès des collectivités et notamment des maires, directeurs généraux des services, secrétaires de mairies et directeurs généraux adjoints.*

*Le souhait de Numérian à terme est de mettre en place un site internet pour passer commande.*

### 4. Modification et actualisation du tableau des effectifs

Il appartient au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Numérian de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – transformation – suppression) au vu de l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte Numérian,

Le Syndicat Mixte a pour obligation de mettre à jour un tableau des effectifs pour lui-même et la régie autonome.

En cas de suppression, de création ou encore de transformation de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Numérian.

Le Président propose :

- De maintenir un tableau des effectifs intégrant les agents publics du Syndicat Mixte et les salariés de la régie autonome,
- De maintenir les postes vacants en l'état dans l'attente des avancements de grade prévus pour 2024.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à la modification et actualisation du tableau des effectifs.**

### 5. Attribution des véhicules du Syndicat Mixte Numérian

Le Conseil Syndical peut mettre un véhicule de service ou de fonction à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie. Le véhicule de fonction est mis à la disposition d'un agent ou d'un élu de manière permanente en raison de la fonction qu'il occupe et peut être utilisé même en dehors des heures et des jours de services.

La mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature faisant l'objet d'une déclaration aux organismes et administrations publiques concernés. Le véhicule de service

est celui dont les agents ou les élus de la Collectivité ont l'utilité pour leurs seuls besoins en période d'activité ou pour l'exercice de leur mandat, pendant les jours et heures d'exercices de celle-ci.

Une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution des véhicules de fonction et de services aux agents et élus de la Collectivité.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à l'attribution des véhicules du Syndicat Mixte Numérian.**

## 6. Décision Modificative n°3 de la Régie Autonome de Numérian

Il est proposé de procéder à une décision modificative au budget fonctionnement de la Régie Autonome de Numérian pour l'exercice 2024.

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6061 (011) : Fournitures non stockables (e	-24 000,00		
611 (011) : Sous-traitance générale	-28 500,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices ant	52 500,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Le Crédit Mutuel propose une solution de financement pour un montant de 200 000 € sur 12 mois.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à la Décision Modificative n°3 de la Régie Autonome de Numérian.**
- **La délibération relative à la ligne de trésorerie.**

Temps d'échange :

*M. CHAUMONT soulève l'absence d'outil allant du devis à la facturation et souligne le travail de l'équipe de l'administration générale déjà fait sur le sujet. En effet, depuis juillet 2023 tout un processus est mis en place. Cependant, une difficulté persiste du fait de l'outil, qui ne permet pas de suivre les nombreuses prestations proposées par Numérian.*

*Un nouvel outil a été trouvé et celui-ci devra pouvoir s'adapter aux processus internes de Numérian avant sa mise en place. Il faudra compter 3 mois pour la mise en place ainsi qu'un temps supplémentaire consacré à la reprise des données.*

*Un projet de création de devis directement par les collectivités pourrait également être envisagé.*

*Il est annoncé la mise en place d'un service de recouvrement au 01/01/2025. Les élus demandent à ce qu'un état des lieux mensuel sur l'état des recouvrements soit fait.*

*La délibération présentée sera scindée en deux avec une délibération spécifique pour la DM et une autre pour la ligne de trésorerie. Il est souligné qu'il s'agit d'une demande de la DGFIP afin de permettre de créditer ce qui vient de l'EPIC sur la régie autonome et non sur le syndicat mixte.*

## 7. Décision Modificative du Syndicat Mixte Numérian

Il est proposé de procéder à une décision modificative au budget d'investissement et de fonctionnement du Syndicat Mixte Numérian pour l'exercice 2024.

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
1641 (16) - 020 : Emprunts en euros	-30 000,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	-30 000,00
	<b>-30 000,00</b>		<b>-30 000,00</b>

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	-30 000,00		
611 (011) - 020 : Contrats de prestations de	38 439,62		
65311 (65) - 020 : Indemnités de fonction	-5 000,00		
66111 (66) - 020 : Intérêts réglés à l'échéa	-3 439,62		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-30 000,00</b>

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à la Décision Modificative n°1 du Syndicat Mixte Numérian.**

### **B. Pôle Métiers & Assistance**

#### 1. Tarification Solution Enfance et Périscolaire

Le Syndicat Mixte Numérian intègre dans son catalogue trois nouvelles prestations enfance et périscolaire :

- Une solution périscolaire, Fast Famille ;
- Une solution enfance, Pronote Primaire ;
- Une solution intégrée, Pronote Famille.

Pronote Famille, une innovation nationale pour le 1<sup>er</sup> degré, dispose ainsi de toutes les fonctionnalités que l'on peut attendre d'un Espace Numérique de Travail et embarque en plus le volet périscolaire. Grâce à cet outil, les familles pourront donc non seulement réserver la cantine ou la garderie mais aussi échanger avec l'enseignant de leurs enfants à partir d'une seule et même application.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à la tarification de la solution enfance et périscolaire.**

Temps d'échange :

Mme JAUBERT explique que la commune de Châteauneuf-sur-Isère connaît encore quelques difficultés avec FAST et n'est pas prête pour Pronote primaire. Une réunion entre les communes

*d’Alixan et de Châteauneuf-sur-Isère aura lieu en début d’année 2025 avec notamment le représentant de la DSDEN de la Drôme afin de proposer quelque chose d’opérationnel pour les parents, les écoles et la collectivité. Un frein persiste pour les communes pluri-écoles.*

*Le Président souligne que l’outil fonctionne bien et que le tarif, notamment du fait de la participation de Numérian au développement, est avantageux.*

## 2. Avenant à la convention de partenariat dans le cadre du projet d’Actothèque

Le marché d’innovation conclu par le consortium Publica IA et Numérian a pour objet la création d’une plateforme transversale dites « Actothèque » (Actothèque d’Actes Administratifs) – Publica IA (Assistance IA pour génération de documents).

Dans le cadre de sa stratégie digitale 2023–2028, l’opérateur Numérian entend développer son offre de services numériques à destination des collectivités adhérentes :

- L’innovation sera au cœur des missions de Numérian grâce au développement de nouveaux partenariats qui permettra ainsi la mise en œuvre des solutions recourant notamment à l’intelligence artificielle ;
- Numérian entamera une nouvelle évolution dans sa stratégie de mutualisation grâce à une politique partagée d’achats ;
- Numérian envisage d’apporter des solutions aux enjeux éthiques des données numériques.

Dans le cadre de la conclusion du marché d’innovation, Numérian a retenu les critères suivants pour justifier l’innovation constituant la création d’une Actothèque d’Actes Administratifs :

- La génération des actes administratifs grâce au recours à une IA générative (Delibia) ;
- La consolidation et la validation juridique du Workflow (Séraphin et Publica Avocats) ;
- La mise à disposition d’un module de génération d’actes fonctionnant à partir d’une solution No Code de création d’algorithmes juridiques (Séraphin) ;
- La mise à disposition d’un module de génération d’actes fonctionnant à partir d’une IA Générative (Delibia).

Le marché d’innovation vise donc la création d’une actothèque qui s’appuierait entre autres sur quatre (4) groupes cibles :

- 3 communes : Privas, Alissas et Gourdon ;
- 2 établissements publics de coopération intercommunale : la communauté d’agglomération Annonay Rhône Agglo et la communauté de communes Porte de DromArdèche ;
- Le Conseil Départemental de l’Ardèche ;
- Des établissements publics spécialisés : le SDIS 07 et le SDE 07.

Les collectivités et établissements cités précédemment participent par leur retour d’expérience, leurs caractéristiques intrinsèques et l’expression de leurs besoins, à la définition de la solution.

**À l’unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à l'avenant de la convention de partenariat dans le cadre du projet d'Actothèque.**

Temps d'échange :

M. CHAUMONT demande ce qu'est une actothèque. Il est expliqué qu'une actothèque permet de générer in fine des actes administratifs automatiquement grâce à l'intelligence artificielle. Une veille juridique permettra une mise à jour automatique des visas. Il est précisé que la VI de l'actothèque sera disponible dès cet été pour les structures test.

Pour l'actothèque, après la phase d'expérimentation, une communication sera mise en place avec une plaquette et des démonstrations à la demande. Mme JAUBERT suggère que des webinaires soient également mis en place auprès des collectivités.

### 3. Tarification Solution Délibia

Delibia est un outil d'aide à la décision des agents et élus des collectivités territoriales. Cette solution, intégrant une Intelligence Artificielle, permet de rechercher, analyser et rédiger plus efficacement tout acte administratif.

Il présente plusieurs fonctionnalités innovantes :

- Transformation des décisions publiques en informations stratégiques exploitables pour aider les agents et élus dans leurs choix administratifs et politiques.
- Rédaction pour l'agent/élu d'une note, d'un résumé, d'un compte-rendu, d'un email, des éléments de discours par l'IA, le tout à partir des données rassemblées sur Delibia ou celles des utilisateurs.
- Accès à une IA permettant aux agents de trouver rapidement des informations importantes contenues dans les règlements, procédures internes, notes, rapports.
- Analyse par l'IA de plusieurs délibérations de collectivités différentes permettant à l'utilisateur d'avoir une première analyse comparée de politiques publiques.
- Identification des positions politiques exprimées dans les délibérations par les élus et sur différents sujets permettant d'anticiper la tenue des débats au sein des différentes instances.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à la tarification de la solution Délibia.**

Temps d'échange :

Il est précisé que, pour les communes de -3500 habitants, une licence sera gratuite et qu'une facturation ne sera émise qu'à partir de 2 licences par commune. Pour répercuter le coût de la licence offerte pour les communes de -3500 habitants, la solution Délibia a été incluse dans l'adhésion à Numérian.

Il est demandé que, lors de la formation à l'outil, des élus soient présents. Il est également demandé un tableau récapitulatif sur les offres « Démat » de Numérian afin de permettre une meilleure compréhension du catalogue par les collectivités.

## **C. Pôle Data & Innovations**

1. Délibération fixant les tarifs des prestations GéoArdèche pour les non-adhérents

Lors du Conseil Syndical, Monsieur le Président exposera que Numérian, dans le cadre de ses missions, développe des services spécifiques pour l'application GéoArdèche, dont Numérian est propriétaire, avec une tarification adaptée pour les non-adhérents.

Une modification de la grille tarifaire des prestations GéoArdèche pour ces non-adhérents sera proposée.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à la tarification des prestations GéoArdèche pour les non-adhérents.**

## **D. Pôle Communication & Relations avec les collectivités**

1. Convention de subventionnement - formation FNE

Dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route France Numérique Ensemble, Numérian a été choisi pour piloter l'action liée au volet formation. Une subvention de 20 000 € doit ainsi lui être octroyée par l'ANCT. En tant que bénéficiaire, Numérian est chargé d'organiser des sessions de formation numérique en 2025 destinées à un minimum de 60 participants en Ardèche. À ce titre, il convient de signer la convention relative à cette subvention.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative à la convention de subventionnement de la formation FNE.**

Temps d'échange :

*Il est proposé de faire un compte rendu trimestriel au secrétaire général ainsi que de l'inviter.*

2. Rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte Numérian

La présentation du rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte Numérian s'inscrit dans une démarche de transparence et de valorisation des actions menées. On y retrouve notamment les chiffres clés, les nouveaux arrivants, les nouveaux services, le bilan financier et les temps forts de l'année écoulée.

Il convient au Président, lors de ce Conseil Syndical, de procéder au vote et à l'approbation de ce rapport.

**À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :**

- **La délibération relative au rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte Numérian.**

Temps d'échange :

*Il est demandé pour 2024 de plus parler de nos services et de nos collectivités.*

## I.3 INFORMATIONS

### **A. Pôle Administration Générale**

#### 1. Retour sur la CAO relative au marché des ordinateurs pour la CAPCA

Il conviendra lors du Conseil Syndical de faire un retour détaillé sur l'état d'avancement de la CAO concernant le marché des ordinateurs pour la CAPCA.

### **B. Pôle Communication & Relations avec les collectivités**

#### 1. Retour sur les Rencontres Nationales Décllic

De 9 au 11 octobre dernier, Jérôme Bernard, Président de Numérian, accompagné de ses Vice-Présidentes Stella Bsereni et Christelle Reynaud ainsi que des responsables de pôles, a traversé la France pour participer au rendez-vous annuel des Opérateurs Publics de Services Numériques adhérents à l'association Décllic.

Centrale d'achats, RGPD, Cybersécurité, Intelligence Artificielle, Numérique Responsable, SIG... toutes les thématiques sur lesquelles Numérian travaillent au quotidien au service de nos collectivités ont été abordées.

#### 2. Retour sur les Congrès des maires Drôme et Ardèche

Les 16 et 24 octobre derniers, Numérian a eu le plaisir de participer aux Congrès des Maires de la Drôme et de l'Ardèche.

Jérôme Bernard, Président de Numérian, accompagné de ses équipes et de ses Vices-Président(e) Stella Bsereni, Christelle Reynaud, Mickaël Bouchardon et Jean-Luc Chaumont, a eu l'honneur d'accueillir sur le stand de nombreuses personnalités.

Plusieurs nouveautés ont ainsi été présentées aux congressistes :

- Pronote Famille, une innovation nationale ;
- Délibia, une solution de génération d'actes administratifs automatisée ;
- PIH Médic, un logiciel de gestion de maison de santé et de prise de rendez-vous patients ;
- Le service d'adressage.

#### 3. Retour sur Educ@tech

Jérôme Bernard, Président de Numérian, accompagné de ses Vice-Présidents, Mickael Bouchardon et Jean-Luc Chaumont, et de ses équipes, s'est rendu le 13 novembre dernier au salon Educ@Tech à Paris afin de sceller officiellement le partenariat qui lie Numérian et Docaposte. En signant cette convention, les deux parties ont entériné le principe selon lequel Numérian devient le distributeur exclusif des produits Pronote primaire, Fast enfance et Pronote famille, en Drôme et en Ardèche.

Dès la rentrée de janvier, Numérian proposera ainsi la commercialisation de cette innovation nationale : une application mobile unique regroupant toutes les fonctionnalités d'un ENT, ainsi que les services périscolaires et extrascolaires.

## II. POINT DIVERS

La fréquence d'envoi de la Numsletter est passée à 3 numéros par an avec une édition en février, juin et octobre.

Le calendrier 2025 des conseils syndicaux est proposé selon le calendrier suivant :

- 11 février 2025 à 9h30
- 18 juin 2025 à 9h30
- 23 septembre 2025 à 9h30
- 10 décembre 2025 à 9h30

Une date de replis une semaine après est prévue en cas d'absence de quorum.

Pour information, Mme BRIELLE souligne que M. MESSAOUDI travaille sur un projet de télé-accompagnement et propose la participation des élus en cas de réponse à l'appel à projet. Ce projet inquiète M. CHAUMONT, notamment pour le nombre de postes et pour les retombées sur Numérian en cas de disfonctionnement. Il s'interroge également sur la sécurité des postes mis à disposition. Mme BRIELLE propose que M. MESSAOUDI présente le projet aux élus. Le Président préfère que M. MESSAOUDI se concentre dans un premier temps sur les formations pour lesquelles Numérian a obtenu une subvention. M. JACOUTON précise que les coûts d'investissement et de maintenance sont bien pris en compte. Cette réponse à l'appel à projet par Numérian ne se fera que sous réserve de l'acceptation du projet par les élus.

Il est demandé de faire un point au prochain bureau et conseil d'exploitation avec une présentation pour répondre aux différentes interrogations.

La date de celui-ci est fixée au 21 janvier 2025 à 9h30.

**La séance est levée à 11h30.**